



Le jour du vote

Pour participer à une élection, vous devez vous présenter avec une pièce d'identité et votre carte électorale au bureau de vote indiqué sur cette dernière.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR VOTER

Pour participer à une élection, vous devez vous présenter avec une pièce d'identité et votre carte électorale au bureau de vote indiqué sur cette dernière.

Si vous n'avez pas reçu ou si vous avez perdu votre carte d'électeur, vous pourrez voter en présentant uniquement un justificatif d'identité.

Attention : La carte nationale d'identité et le passeport présentés doivent être en cours de validité ou expirés depuis moins de cinq ans.

Pour tout cas particulier, n'hésitez pas à contacter le service Population et citoyenneté au 01 41 13 33 50.

**DANS LA RUBRIQUE :
«LISTES ÉLECTORALES»**

> INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

> LE VOTE PAR PROCURATION

> LA CARTE ÉLECTORALE

> COMMISSION DE CONTRÔLE

> MES DÉMARCHES



MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ LA MAIRIE RECRUTE
- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

STRATIS